

LAMAGDELAINE

DICRIM

DOSSIER D'INFORMATION COMMUNAL
SUR LES RISQUES MAJEURS



Les 2 grandes familles de risques gérés à l'échelle communale

LES RISQUES NATURELS

INONDATION

De plaine

Par ruissellement



MOUVEMENTS DE TERRAIN

Affaissement

Eboulement, chutes de pierres et de blocs

Tassements différentiels

FEU DE FORET

RISQUES INDUSTRIELS et TECHNOLOGIQUES

RUPTURE DE BARRAGE

Granval (15)

INDUSTRIEL

TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES (TMD)



« Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. Ce droit s'applique aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles. »

Code de l'environnement (article L. 125-2).

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Le droit à l'information préventive est une opportunité pour développer une conscience du risque et une meilleure réactivité face aux risques majeurs identifiés.

C'est pourquoi, j'ai le plaisir de vous transmettre le DICRIM «Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs». Ce dernier a pour but d'informer chacune et chacun d'entre nous sur les consignes de sécurité à respecter pour vous protéger, ainsi que ceux qui vous sont chers.

Je vous invite à une lecture attentive de ce document et à le conserver soigneusement dans un lieu sûr.

Véronique Panauzet

LE PCS (PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE)

- Le PCS est l'**outil de gestion de crise du Maire**. Il définit, sous son autorité, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus.

C'est un document opérationnel, réservé à l'usage du Maire et des personnes désignées par celui-ci.

Il est obligatoire pour les communes dotées d'un Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles (PPRN) approuvé (exemple : PPR inondation, PPR mouvements de terrain) ou comprises dans le champ d'application d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI) (exemple : PPI grands barrages).

LE DICRIM (DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS)

- Le DICRIM est le **document d'information destiné au public**, en particulier les résidents permanents ou temporaires de la commune. Il recense les mesures de sauvegarde répondant aux risques naturels et technologiques majeurs sur le territoire de la commune.

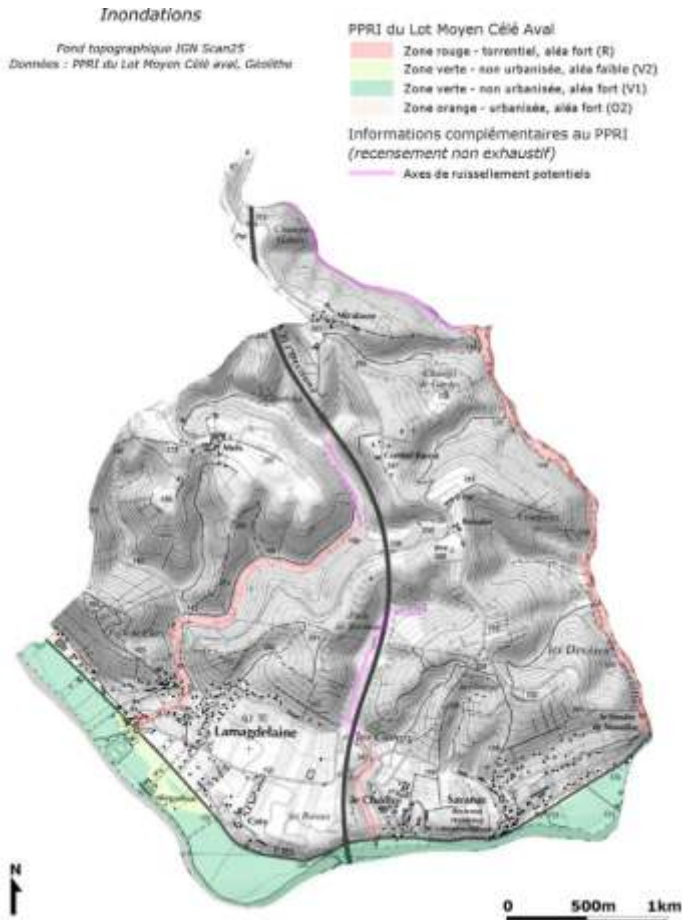
Il comprend :

- une description des risques recensés sur le territoire communal ;
- les moyens mis en œuvre pour la prévention et la protection des populations et des infrastructures ;
- les consignes de sécurité en cas de danger.

**Il permet à chacun de prendre conscience
des risques majeurs auxquels il peut être exposé.**

ARRÊTÉS PORTANT RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

TYPE DE CATASTROPHE	DÉBUT LE	FIN LE	ARRÊTÉ DU	SUR LE JO DU
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982
Inondations et coulées de boue	23/07/1989	23/07/1989	05/12/1989	13/12/1989
Tempête	23/07/1989	23/07/1989	05/12/1989	13/12/1989
Inondations et coulées de boue	30/07/1994	31/07/1994	12/01/1995	31/01/1995
Inondations et coulées de boue	09/01/1996	10/01/1996	02/02/1996	14/02/1996
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et coulées de boue	03/12/2003	05/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
Inondations et coulées de boue	10/06/2010	10/06/2010	29/10/2010	03/11/2010



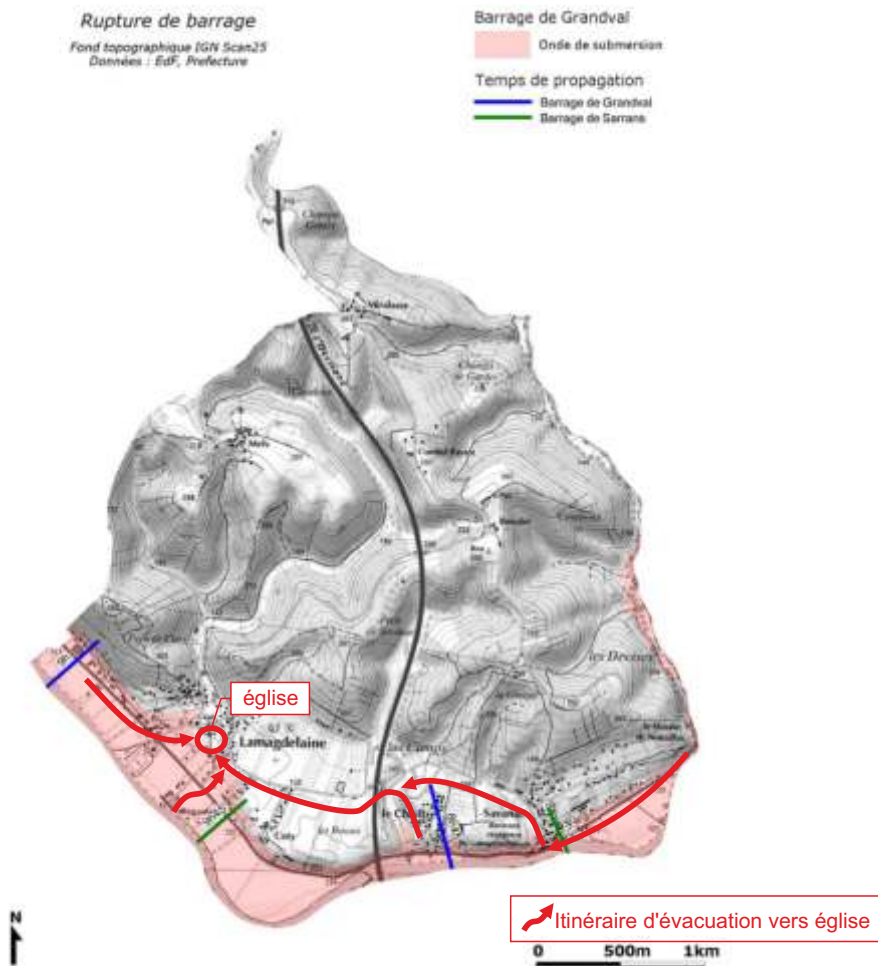
Crues historiques mesurées sur Cahors : 1783-10.30m, 1728-9.94m, 1823-9.17m, 1927-8.90m, 1833-8.83m, 1866-7.87m, 1844-7.85m, 1843-7.70m, 1912-7.60m, 1868-7.42m, 1912-7.40m, 1906-7.35m, 1944-7.30m, 2003-7.20m

Zones exposées :

L'aléa fort couvre l'essentiel de la plaine du Lot (zone verte V1), avec quelques zones d'aléa faible notamment à Réganhac (zone verte V2).

La ZA à l'ouest du bourg, en amont de la route, est en aléa fort (zone orange O2). Les zones inondables du ruisseau de Nouaillac, de celui à l'ouest du bourg et au débouché de la combe du Chantre sont en aléa torrentiel fort (zone rouge).

Annonce de crues : Téléphone, visite...



La commune est concernée par 2 grands barrages :

- Délai d'arrivée de l'onde au droit du bourg : 9 heures pour le barrage de Grandval et 9h45 pour Sarrans
- Niveau maximal (NGF) : 134 m pour Grandval et 129 m pour Sarrans
- Hauteur d'eau maximale (en mètre) : 15 à 20 m environ pour Grandval et 10 à 15 m pour Sarrans.

Zones exposées : bas du bourg, Reganhac, la ZA, le bas du Chantre et de Savanac.
Les routes de la vallée (D653) seraient coupées.

Points de replis : Eglise

Moyens d'alerte : Téléphone, visite

Incendies de forêt

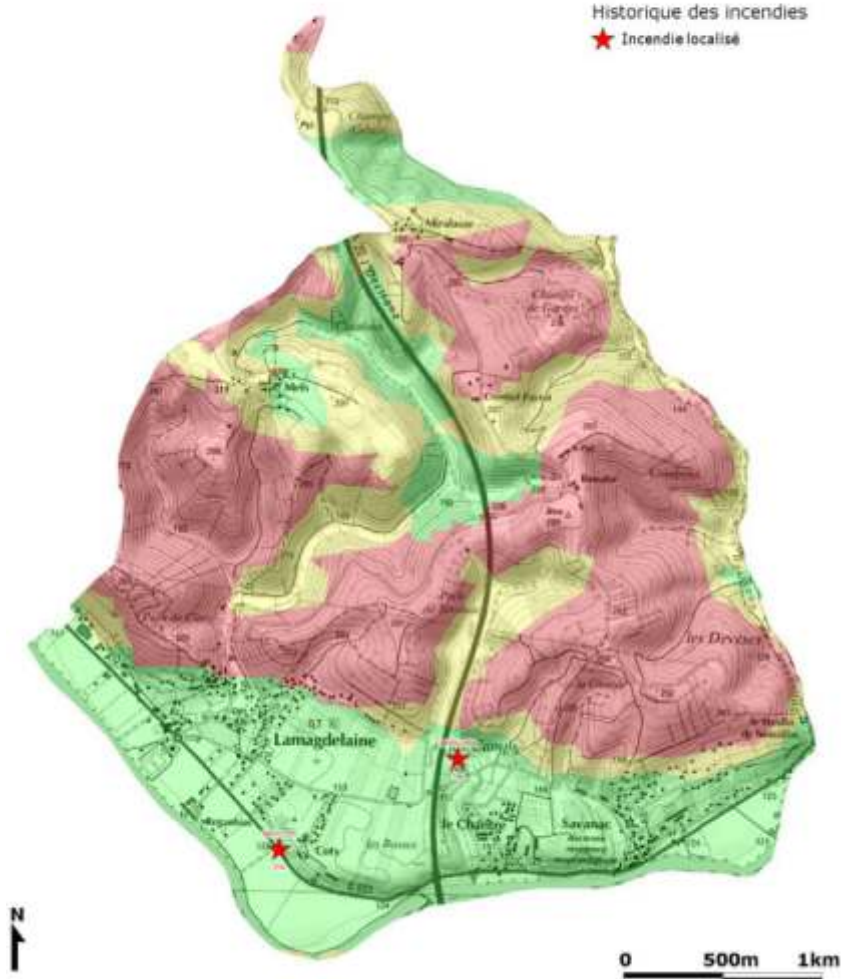
Fond topographique IGN Scan25
Données : Géode

Alea d'incendie

- Elevé à très élevé
- Assez fort
- Faible à modéré

Historique des incendies

- ★ Incendie localisé



Réglementation : arrêté préfectoral permanent du 5 juillet 2012 relatif aux obligations de débroussaillage et aux conditions d'allumage des feux en plein air.

Zones exposées : haut du bourg et hameau de Bassaler. Des routes communales sont également concernées.

Moyens d'alerte : Téléphone, visite

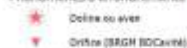
Eboulements rocheux, effondrements et affaissements

Sensibilité aux éboulements rocheux



Zones de départ

Phénomènes d'effondrements



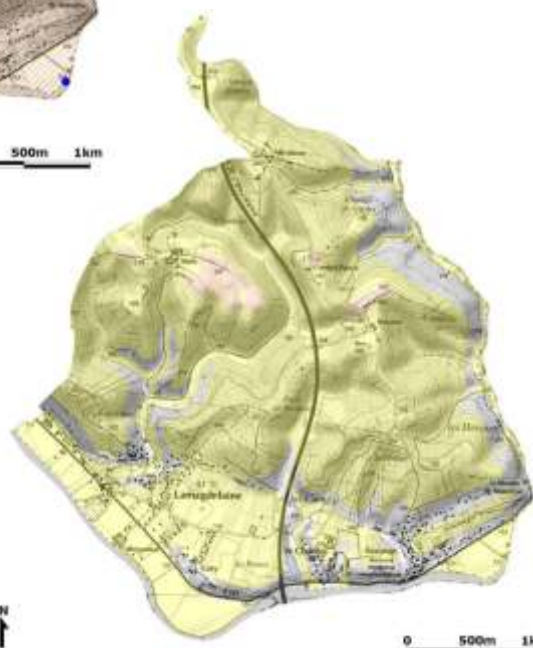
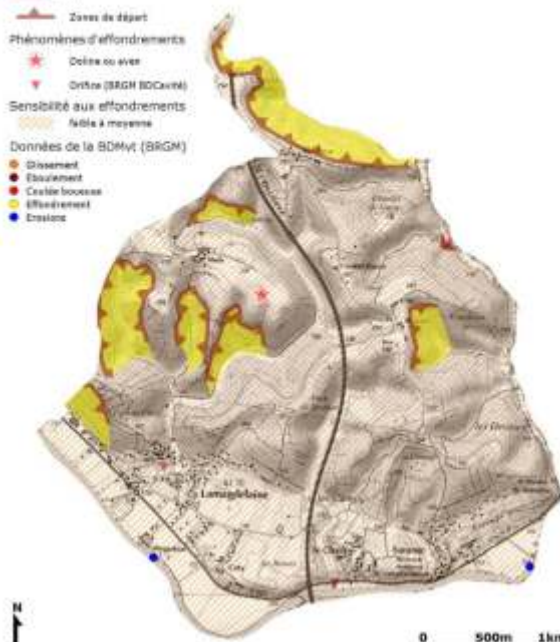
Sensibilité aux effondrements



Données de la BDMyt (BRGM)



Font topographique IGN Sca23
Données : BRGM BD Carthé, GéoInfo



Retrait-gonflement des argiles

Font topographique IGN Sca23
Données : BRGM

Aire de retrait-gonflement (BRGM)



Téléphone

Mairie : 05 65 35 05 97

Secours : 18 ou 112

SAMU : 15

Forces de l'ordre: 17

Préfecture : 05 65 23 10 00

internet

Mairie : [à venir](#)

Préfecture : www.lot.gouv.fr

Informations sur les risques par commune : www.prim.net

Météo : www.meteofrance.com

Suivi des crues : www.vigicrues.gouv.fr

Vigilance météo et hydrométéorologique :

 **Vert** : Pas de vigilance, situation normale.

 **Jaune** : Être attentif à la pratique d'activités sensibles au risque météorologique. Perturbation des activités liées au cours d'eau. Premiers débordements dans les terrasses alluviales. Coupures ponctuelles de routes secondaires.

 **Orange** : ÊTRE TRÈS VIGILANT
Phénomènes météo dangereux prévus. Débordements généralisés. Vies humaines menacées. Quartiers inondés. Paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.

 **Rouge** : VIGILANCE ABSOLUE
Phénomènes météo dangereux d'intensité exceptionnelle. Crue rare et catastrophique. Menace imminente et/ou généralisée sur les populations. Évacuations généralisées. Paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.



risque inondation

- Fermez et obturez les ouvertures
- Coupez le gaz et l'électricité
- Montez à l'étage
- Écoutez la radio
- Libérez les lignes téléphoniques



risque mouvement de terrain

- Fuyez latéralement
- Gagnez les hauteurs
- Ne revenez pas sur vos pas
- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé



risque incendie

- Fermez et obturez les ouvertures
- Coupez le gaz et l'électricité
- Mettez des linges humides au bas des portes
- Restez le plus près possible du sol



risque industriel ou transport de matières dangereuses

- Abritez-vous dans un bâtiment
- Barricadez les fermetures
- Bouchez les aérations (coupez la VMC)
- Coupez le gaz et l'électricité
- Ne fumez pas
- Écoutez la radio
- Libérez les lignes téléphoniques



N'allez pas chercher vos
enfants à l'école :
ils sont déjà pris en charge.

CONSIGNES GÉNÉRALES À RESPECTER EN CAS DE DANGER OU D'ALERTE

1- abritez-vous

2- ne téléphonez pas :
libérez les lignes fixes et mobiles pour les secours

3- écoutez la radio (avec des piles),
sur les fréquences France Inter FM 93.4 Mhz et AM 162 kHz

4- respectez les consignes

LE CAS ÉCHÉANT, À LA DEMANDE DES POUVOIRS PUBLICS : ÉVACUEZ

- Dans l'éventualité d'une évacuation, préparez-vous à emporter les éléments suivants :
 - Médicaments (si traitements en cours)
 - Papiers essentiels (identité, livret de famille ...)
 - Une couverture